

# Dack, Edmond van't

---

## Les triacontaroures du Corpus P. Raineri XVIII, Griechische Texte XIII

---

The Journal of Juristic Papyrology 23, 163-167

---

1993

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej [bazhum.muzhp.pl](http://bazhum.muzhp.pl), gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

Edmond Van 't Dack

LES TRIACONTAROURES  
DU CORPUS P. RAINERI XVIII, GRIECHISCHE TEXTE XIII

*Non sans une profonde émotion nous consacrons ces quelques pages à la mémoire de notre collègue de Varsovie, Zbigniew Borkowski.*

Avant de résoudre les quelques problèmes posés par les triacontaroures figurant dans le *Corpus P. Raineri XVIII, Griechische Texte XIII*, nous nous permettons de donner un aperçu succinct des catégories de triacontaroures à l'époque lagide, catégories auxquelles nous voudrions un jour, si possible, consacrer une étude plus détaillée.

Il y a d'abord les *τριακοντάρουροι χερσέφιπποι* qui ont déjà dû exister au 3<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et qui bien souvent se trouvent catalogués parmi les policiers plutôt que parmi les cavaliers militaires<sup>1</sup>.

Ensuite, et surtout, il faut signaler les triacontaroures de l'infanterie macédonienne, τὸ Μακεδονικόν<sup>2</sup>, qui sont attestés déjà en plein 3<sup>e</sup> siècle av. J.-C.; parmi eux des militaires τῶν οὐπω ὑφ' ἡγεμόνα sont connus. Il faut y ajouter que des soldats de la compagnie de l'officier éponyme Phyleus, en fonction sous Philopator et même encore sous Épiphané, furent transférés sous ce dernier règne à la κατοικία, c'est-à-dire aux *katoikoi hippeis*<sup>3</sup>. Comment ces anciens triacontaroures de Phyleus ont-ils été dénommés par la suite? Ont-ils reçu une compensation substantielle au moment de leur promotion? Voilà des questions sur lesquelles nous ne nous prononcerons pas dans cet aperçu.

Pour compléter la série des triacontaroures, il faudra se reporter au 2<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Nous constatons en effet que dès la 41<sup>e</sup> année de Ptolémée

<sup>1</sup> Voir provisoirement notre compte rendu du *Supplement II du Wörterbuch der griechischen Papyrusurkunden* dans la *Revue d'Histoire du Droit* LXI (à paraître).

<sup>2</sup> Nous ne discuterons pas ici de l'ethnique, porté par ces militaires.

<sup>3</sup> Cf. F. UEBEL, *Die Kleruchen Ägyptens unter den ersten sechs Ptolemäern*, Berlin 1968, p. 173 n. 4, p. 195 n. 1.

VIII Évergète II (130/29 av. J.-C.) des cavaliers *machimoi*, détenteurs de 30 ou de 20 aroures, furent enrôlés par un nommé Chomênis. Ils figurent à côté des fantassins *machimoi* du même officier, entre autres, dans le village de Kerkeosiris<sup>4</sup>. Une lettre privée mais non datée (*PSI XIII 1312*) fournit des informations plus précises concernant ce personnage. Il y apparaît au verso en tant que τῶν (πρώτων) φί(λων) καὶ λαάρ(χης); dans la titulature aulique il occupe sans doute le même rang que les stratèges de l'Arsinoïte contemporains. Peut-être est-il attesté aussi, sans titre cette fois, dans le *P. Tebt. Tait* 52 l. 2 et verso (a), un texte qui pourrait être daté de la 32<sup>e</sup> (139/38 av. J.-C.) plutôt que de la 52<sup>e</sup> année d'Évergète II.

Enfin nous devons sans doute attendre jusqu'au 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et nous introduire dans le milieu des chasseurs — *κυνηγοί* — du Panopolite pour retrouver une dernière catégorie de triacontaroures. Les inscriptions qui y ont trait ont été rééditées en dernier lieu par A. BERNAND, *Pan du Désert* n<sup>os</sup> 1-11. Parmi eux, six personnages sont munis d'un titre écrit en abrégé: n<sup>o</sup> 1 = *SB I 286*; n<sup>o</sup> 3 = *SB I 293*. Jadis, dans la *Pros. Ptol. II*, nous avons hésité entre (*τριακόνταρχος*) et (*τριακοντάρουρος*)<sup>5</sup>. Mais puisque le premier titre ne se rencontre nulle part dans l'armée lagide et que, d'autre part, on lit assez nettement l'abréviation ΛΑ dans le n<sup>o</sup> 3 l. 6 (= *SB I 293*)<sup>6</sup>, il faudra sans doute opter pour la seconde solution.

\*

\* \*

Après cet aperçu trop bref, envisageons les *τριακοντάρουροι* du *Corpus P. Raineri XVIII, Griechische Texte XIII*. Et voici la liste qui se limite à 5 données:

- 232 — Samaria, méris de Polemôn — Ξένων Μακεδῶν τῆς γ [ίπ(παρχίας) τ]ῶν οὐπω | ὑπὸ ἡγεμόνα (τριακοντάρουρος) — 10 ll. 201-202
- 232/231 — Theogonis (?), méris de Polemôn — Σ..... Μακεδῶν τῶν | [οὐπ]ω ὑπὸ ἡγεμόνα τῆς β [ίπ(παρχίας) (τριακοντάρουρος)] — 32 ll. 5-6
- 231 — Dikaiou Nêsos, méris de Polemôn — Ἀ[ρταβάζης]s Μακεδῶν τῶν | οὐπω ὑπὸ ἡγεμόνα τῆς [ίπ(παρχίας) (αρουρος)] — 19 ll. 392-393

<sup>4</sup> Pour Chomênis, voir provisoirement *Pros. Ptol. II* 2047, l'index IV du *P. Tebt. IV* ainsi que *P. Collectanea Youtie* 16 ll. 3-4 (*P. Köln* inv. 1448). Pour la *Χομηνιακὴ διῶρυξ*, cf. la n. 1.

<sup>5</sup> Cf. la liste des *κυνηγοί* *Pros. Ptol. II* 4454-4511.

<sup>6</sup> Cf. la planche 12.2 d' A. BERNAND, *o.c.* Il faudra donc rayer la notice à ce sujet dans la *BL III*, p. 164.

231 — Oxyrhyncha, méris de Polemôn — [Σ]πάρτακο[s] Μακεδῶν τῶν [Νικ]άνορος τῆ[s] . ἰπ(παρχίας) (τριακοντάρουρος) ξ[εναγὸς κλη]ροῦχος — 13 ll. 261-263

231 — Oxyrhyncha, méris de Polemôn — ...'. . . νος | Μακεδῶν τῶν Πτολεμαίου τοῦ [...]..... (τριακοντάρουρος); avec une correction au-dessus de la seconde ligne ἑκατοντάρουρος . ἰπ(παρχίας) (ἐκατοντάρουρος) — 13 ll. 269-270

Dans leur titulature, deux de ces personnages renvoient à un officier éponyme.

[S]παρτακο[s] se trouve sous les ordres d'un [Nik]anôr qui, d'après la *Pros. Ptol.* II 1961 (= VI 15227? Cf. VIII Add.), commande à la fois des cavaliers et des fantassins. Les premiers nommés sont apparemment des ἑβδομηκοντάρουροι, qui appartiennent vers cette époque à une hipparchie à nom ethnique et non à une unité numérotée; voilà déjà une différence avec la titulature de [S]παρτακο[s].

L'éditrice a reconstitué la fin du titre militaire en complétant par ξ[εναγὸς<sup>7</sup> κλη]ροῦχος. Le mot ξεναγὸς revient en effet à deux reprises dans cette édition des *P. Rainer* XVIII; à chaque fois il s'agit de la même personne Κράτης Διονυσιοδώρου Φιλαδέλφειος τῶν Σ...τωνος ξεναγὸς κληροῦχος (20 ll. 421-422; 21 ll. 442-444). Ailleurs le passif du participe de ξενολογέω a été restitué en partie: Ἀ[ρ]κὰς Ἀλεξανδ[ρ]εὺς τῆς ἀπὸ Τρωιάδος ἕξενολογῶ(υμένων) μισθο[φό]ρων ἰπ(πέων) τακτόμ[ισθ]ος (18 ll. 368-369; cf. le commentaire sur l'emploi de ξενολογέω, p. 177). Dans ces trois passages il n'est jamais question d'une superficie nominale du *klêros*. Ceci se comprend si le titre ξεναγὸς ne vise pas un simple soldat<sup>8</sup>; dans le cas d'un τακτόμισθος il pourrait s'agir d'une catégorie spéciale de *misthophoroi* ou même d'un clérouque en service actif qui reçoit une compensation spécifique<sup>9</sup>. Dans le cas de [S]παρτακο[s] il serait peut-être plus indiqué de restituer ξ[ενολογούμενος] ou ξ[ενολογηθείς] plutôt que ξ[εναγὸς].

L'autre Macédonien, dont le nom s'est perdu, fait partie des unités de Ptolemaios, fils de Nautas ou d'Eteôneus. D'après notre documentation très fragmentaire, le premier commande des hécatontaroures de la 3<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup>, peut-être même de la 4<sup>e</sup> hipparchie (*Pros. Ptol.* II 1987 et 1988 (?), cf. VIII Add.; *P. Rainer* XVIII, p. 76, nos 2 ll. 37-38 et 23 ll. 20-21; W. CLARYSSE, *P. Petrie*<sup>2</sup> I, *The Wills*, 16 ll. 55-56 avec le commentaire p. 190), tandis que,

<sup>7</sup> D'après le commentaire p. 164 "kann man ziemlich deutlich ein ξ erkennen".

<sup>8</sup> Cf. par exemple nos *Ptolemaica selecta* ("Studia Hellenistica" 29), Leuven 1988, p. 51 et p. 58; le commentaire de l'éditrice, p. 177 sous ξενολογέω.

<sup>9</sup> Voir le commentaire de l'éditrice p. 177; W. CLARYSSE, *P. Petrie*<sup>2</sup> I, *The Wills* ("Collectanea Hellenistica" II), Brussel 1991, commentaire n° 3, p. 118.

à première vue, le père semble avoir des fantassins sous ses ordres (*Pros. Ptol.* II 1957, cf. VIII Add.). Quant au second, une 2<sup>e</sup> et une 5<sup>e</sup> hipparchie de *hekatontarouroi* sont attestées (cf. *Pros. Ptol.* II 1985 et VIII Add.; *P. Rainer* XVIII, p. 76, n<sup>os</sup> 3 ll. 46-47 et 19 ll. 391-392), alors que le père dispose de cavaliers — *misthophoroi klêrouchoi* dotés de 80 aroures, entre autres d'une 1<sup>e</sup> hipparchie — et de fantassins (cf. *Pros. Ptol.* II 1902 et VIII Add.). La correction, apportée par l'auteur du texte à la titulature du Macédonien — hécatontaroure au lieu de triacontaroure — peut donc valoir tout aussi bien pour l'éponyme Ptolemaios, fils de Nautas, que pour Ptolemaios, fils d'Eteôneus.

Quant aux 2 ou 3 autres cas de triacontaroures, ils sont τῶν οὐπω ὑπὸ ἡγεμόνα.

En premier lieu, il est à remarquer que la formule τῶν οὐπω ὑφ' ἡγεμόνα s'applique surtout à l'infanterie, alors que pour les cavaliers on emploie normalement τῶν οὐπω ὑπὸ ἱππάρχην. Cette dernière formule était d'ailleurs en usage à l'époque et dans le milieu des *P. Rainer* XVIII; cf. 18 ll. 382-383: [Σ]άτοκος Θρᾶιξ τῶν οὐπω ὑπὸ ἱπ(πάρχην) τῆς [.] ἱπ(παρχίας) (ἐκατοντάρουρος) — Kal(liphanous) (epoikion), méris de Polemôn — 231 av. J.-C.<sup>10</sup>. Néanmoins il reste qu'on ait éventuellement pu employer ἡγεμών dans le sens le plus large du mot.

Ces οὐπω ὑφ' ἡγεμόνα appartiennent à une unité numérotée. Les hipparchies numérotées sont régulièrement les subdivisions d'un ensemble plus large — l'építagma — qui, lui, dépend d'un officier éponyme qui, en plus d'une cavalerie, peut même commander également une infanterie<sup>11</sup>. Dans ces quelques textes des *P. Rainer* XVIII l'expression τῶν οὐπω ὑφ' ἡγεμόνα s'applique sans doute à des clêrouques d'une unité bien déterminée, existant depuis longtemps, mais qui n'avaient pas encore été mobilisés pour une campagne militaire sous un officier éponyme dont ils feront mention après un service actif; il pourrait s'agir souvent de successeurs de leur père, militaire décédé<sup>12</sup>.

Enfin — et c'est la constatation la plus étonnante — certains cavaliers seraient des triacontaroures en plein 3<sup>e</sup> siècle av. J.-C. On ne peut songer ici à des χερσέφιπποι; le nom ne se lit d'ailleurs nulle part dans le dossier. Or,

<sup>10</sup> Dans la liste des militaires, p. 65, on lit encore — sans doute fautivement d'après une première leçon — Σάτοκος Θρᾶιξ τῶν οὐπω ὑπὸ ἡγεμόνα [unité inconnue] (ἐκατοντάρουρος).

<sup>11</sup> Il n'est naturellement pas exclu qu'un hipparque — *primus inter pares* ou le plus en vue — prenne le commandement général en tant qu'éponyme. En tout cas, il n'existe pas une même 5<sup>e</sup> hipparchie pour toute l'armée d'Égypte; elle est toujours la subdivision d'un építagma, dont il en existe plusieurs en même temps. Cf. nos *Ptolemaica selecta*, pp. 47-64.

<sup>12</sup> Mais voir aussi l'introduction de l'éditrice, pp. 77-78.

les triacontaroures grecs strictement militaires sont tous — à cette époque là et sans exception — des fantassins.

Signalons que le mot *ἰπ(παρχίας)* a été soit restitué, soit lu avec quelque hésitation sauf dans le n° 32 ll. 5-6. Une révision attentive des leçons s'impose, nous semble-t-il. Or dans une aimable lettre, adressée par l'éditrice à Willy Clarysse, elle écrit: "Ich hatte keine Ahnung, daß *τριακοντάρουροι* Infanteristen sind; daran hatte ich nicht gedacht. Sie haben aber vollkommen recht, wenn Sie meinen, daß in 32,6 nicht  $\uparrow$  zu sehen ist, sondern eher ein  $\chi$  mit einem geraden Strich darin, also *χι(λιαρχία)*". Cette dernière leçon nous semble confirmée par une photo de ce texte, jointe à la lettre.

Voilà une petite remarque concernant cette édition, soignée et commentée d'une façon exemplaire.

[Leuven]

Edmond VAN 'T DACK

Σύρον  
 πρὸ τῶν δε-  
 ξτῶν Παρβ-  
 θε καὶ Πκαρ-  
 ας οὐς δεξι-  
 μείστου  
 Τορι δ/  
 ἰCP

\* Der Aufsatz wurde in gekürzter Form bei einem Kongreß in Chicago im Jahre 1970 vorgelesen. Den Organisator des Kongresses, besonders Finn J. Johanson, sowie Herrn E. Cava-Lanza, möchte ich hier für ihre Unterstützung meinen recht herzlichsten Dank aussprechen. Zu besonderem Dank bin ich auch H. Neuwitz (Trier) für das Korrigieren der deutschen Fassung, sowie W. Clarysse (Löwen) und S. Kitzmannovsk (Trier) für ihre Anmerkungen und Materialien verpflichtet.

<sup>1</sup> Vgl. G. Gurač, "Aegyptus" 51, 1971, 70.

<sup>2</sup> Der Text ist auf dem Original mit einer Usurpation ungegeben. Der Abstand zwischen den Zeilen 1 und 2 ist viel größer als zwischen den übrigen.